

## Compte-rendu du CM du 19 JUIN 2014

**Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :**

Monsieur Gérard COUTÉ qui a donné procuration à Madame Brigitte PUECH

Monsieur David LIDA qui a donné procuration à Madame Marie-Claude FARGEOT

Monsieur Arnaud DE MEULEMEESTER qui a donné procuration à Monsieur Jean-Arnaud MORMONT à compter du point 7 de l'ordre du jour.

a été élue secrétaire Madame Melody LEOGANE

Le compte rendu de la séance du 30 avril 2014 a été voté à l'unanimité.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire, rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal en vertu de l'article L 2212.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ORDRE DU JOUR

#### **1. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL**

Suite à l'exposé de Brigitte PUECH, le Conseil Municipal, **à la majorité, 22 voix pour, 5 voix contre (Mmes Viguier, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland)**, adopte la décision modificative n°1.

#### **2. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Suite à l'exposé de Brigitte PUECH, le Conseil Municipal, **à la majorité, 22 voix pour, 3 abstentions (Mmes Viguier, Vangeon, Mr Boulland)**, adopte la décision modificative n°1.

#### **3. CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS : NAVETTE EUROP'ESSONNE**

La Communauté d'Agglomération Europ'Essonne a mis en place sur son territoire un réseau de navettes communautaires. Les projets en fonctionnement donnent lieu à un cofinancement par les villes sous forme de fonds de concours qui s'établissent comme suit : 20 % du montant restant à charge de la CAEE toutes recettes déduites. Le montant restant à prendre en charge par la commune est de 5 829 € au titre de l'exercice 2013. Le Conseil Municipal, **à la majorité, 22 voix pour, 3 abstentions (Mme Jaudinot, Mrs Huet, Boulland)**, autorise le Maire à signer la convention.

#### **4. CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS : CIRCULATIONS DOUCES**

La Communauté d'Agglomération Europ'Essonne aménage sur son territoire un réseau de circulations douces. Les projets d'investissement donnent lieu à un cofinancement par les villes sous forme de fonds de concours qui s'établissent comme suit : 25% du montant restant à charge de la CAEE toute recette déduite. Le montant restant à prendre en charge par la commune est de 106 191 € au titre de l'exercice 2013. Le Conseil Municipal, **à la majorité, 22 voix pour, 5 abstentions (Mmes Viguier, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland)**, autorise le Maire à signer la convention.

## 5. CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS : ZAE RUE DES FRENES

La Communauté d'agglomération mène sur son territoire des opérations de requalification et de mise à niveau de ses zones d'activité économiques d'intérêt communautaire. Ces projets d'investissement sont cofinancés par les communes à hauteur 50% (remise à niveau) ou 25% (requalification ou options qualitatives). Le montant restant à prendre en charge par la commune est de 60 095 € au titre de l'exercice 2013. Le Conseil Municipal, **à la majorité, 22 voix pour, 5 abstentions (Mmes Viguié, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland)**, autorise le Maire à signer la convention.

## 6. REVERSEMENT DE LA TCFE PAR LE SIGEIF

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité, perçue par le Sigeif en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité à compter des impositions dues au titre de l'année 2015, est reversée à la commune à hauteur du pourcentage maximal légalement prévu ou, à défaut de plafond légal, à hauteur de 99 % du produit perçu sur le territoire de la commune, conformément à la délibération concordante prise par le Sigeif. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à prendre toute mesure d'exécution.

## 7. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Suite à l'exposé de Jean-Arnaud MORMONT, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à solliciter le Sénateur DELAHAYE afin d'obtenir une aide financière au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2014. Le projet soumis à l'étude porte sur la réhabilitation du groupe scolaire les Marais, rendue nécessaire par le transfert du centre de loisirs du rez-de-chaussée de la Mairie.

## 8. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Les communes peuvent instaurer une taxe locale sur la publicité extérieure frappant les supports publicitaires dans les limites de leur territoire.

S'agissant des enseignes :

Exonération des enseignes dont la superficie est inférieure à 7 m<sup>2</sup> ;

15,30 € lorsque la somme des superficies taxables est comprise entre 7 m<sup>2</sup> et 12 m<sup>2</sup> ;

30,60 € lorsque la somme des superficies taxables est comprise entre 12 m<sup>2</sup> et 50 m<sup>2</sup> ;

61,20 € lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50 m<sup>2</sup>.

S'agissant des dispositifs publicitaires et des pré enseignes :

15,30 € pour les supports non numériques dont la surface est inférieure à 50 m<sup>2</sup> ;

30,60 € pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50 m<sup>2</sup> ;

45,90 € pour les supports numériques dont la surface est inférieure à 50 m<sup>2</sup> ;

91,80 € pour les supports numériques dont la surface est supérieure à > 50 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve les tarifs de droits commun.

## 9. FISCALISATION DE LA COTISATION ANNUELLE AU SIAHVY

Le comité syndical du SIAHVY a fixé les montants des participations communales pour 2014. Les dépenses d'administration générale sont réparties entre toutes les communes ou établissements syndiqués adhérents au SIAHVY au prorata de la population communale située dans le bassin versant de la rivière. Il s'ajoute à ces frais, pour les communes adhérant à la compétence hydraulique les frais d'entretien et travaux d'aménagement de la rivière ainsi que l'annuité de la dette dont le montant annuel s'élève pour Ballainvilliers à 8 959,67 €.

Le Conseil municipal, **à la majorité, 22 voix pour, 5 abstentions (Mmes Viguière, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland)**, approuve les montants ci-dessous :

Cotisation 2014 : 6,60 €/ habitant (pour mémoire en 2013 le montant était de 6,502 €)

Nombre d'habitants INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : 3832

Nombre d'habitants retenus pour le bassin : 1916

Exploitation hydraulique : 12 645,60 €

Quote-part emprunt 2013 : 8 959,67 €

TOTAL A PAYER : 21 605,27 €

## 10. TARIFS DES ACTIVITES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve une augmentation de 2 % (arrondis) des tarifs des activités communales. Ces tarifs seront applicables à la rentrée scolaire 2014/2015.

## 11. TARIFS ET HORAIRES DE LOCATION DES SALLES

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve une augmentation de 2% des tarifs de location des salles communales. Ces tarifs seront applicables pour tout nouveau contrat de location signé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014. L'horaire de fin de location est maintenu à 3h du matin.

## 12. CONVENTION AVEC L'ASB

La Ville de Ballainvilliers favorise le développement des pratiques sportives de la population Ballainvilloise. Pour ce faire, la Ville soutient les activités d'intérêt général que sont le développement du sport amateur, qu'il soit de loisir ou de compétition, et la mise en œuvre d'actions (écoles de sport, stages, animations) concourant à la pratique sportive, en particulier des jeunes. Elle verse des subventions et attribue des aides indirectes par la mise à disposition gracieuse de ses installations et la mobilisation de moyens logistiques. C'est dans le cadre de cette politique, qu'un partenariat est établi avec les différentes sections sportives de l'ASB dont les actions concourent au développement de la pratique sportive pour faire de Ballainvilliers la ville de différents sports et du sport pour tous. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, (M. Mormont ne prend pas part au vote)**, autorise le Maire à signer avec l'ASB la convention.

## 13. CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE POUR L'ENFOUISSEMENT ROUTE DE LA GRANGE AUX CERCLES

Dans le cadre de leur politique de création et d'amélioration esthétique des réseaux, « la Commune » et « le Sigeif » ont défini et arrêté le programme 2014 d'effacement des lignes aériennes sur la commune.

Ce programme comprend une opération située Route de la Grange aux Cercles, dans sa partie comprise entre la RN 20 et le chemin de Saint Marc. Le programme 2014 s'élève à 25.977,11 € TTC soit 21.932,77 € HT. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF.

#### 14. INSTAURATION D'UNE OBLIGATION DE SOUMETTRE LES TRAVAUX DE RAVALEMENT A AUTORISATION D'URBANISME SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Suite à l'exposé de Marie-Josèphe LECOMTE, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de soumettre les travaux de ravalement de façades au régime de la déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

#### 15. ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE E N°804

Dans le cadre du recensement de l'ensemble des parcelles dont l'acquisition par la commune reste à finaliser rue des Jardins (acquisitions d'emprises d'alignement) les propriétaires ci-après désignés acceptent de vendre l'emprise à la commune, cadastrée section E n° 804 pour 25 m<sup>2</sup>, parcelle en indivision entre :

- M. SIMON et Mme VINCENT, 16 rue des Jardins,
- M. FIGUEIRAS et Mme LATOUCHE, 16bis rue des Jardins,
- M. et Mme JOHARY, 16ter rue des Jardins.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la transaction.

#### 16. OBLIGATION TRIENNALE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Sur la période triennale 2011-2013 la commune a produit 88 logements. Il convient néanmoins de poursuivre l'effort pour rattraper le déficit de logements sociaux et contribuer ainsi à améliorer les conditions de logement de nos concitoyens les plus modestes. Pour la période triennale 2014-2016 qui débute, le Conseil Municipal, **à la majorité, 22 voix pour, 2 voix contre (Mme Viguier, Mr Boulland), 3 abstentions (Mr Huet, Mmes Jaudinot, Vangeon)**, s'engage dans la réalisation d'un minimum de 56 logements locatifs sociaux.

#### 17. ADHESION A LA CHARTE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE

Dans le cadre du deuxième volet de mise en conformité assainissement des bâtiments communaux, des demandes de subvention ont été envoyés pour les bâtiments de la croisée et de l'église

Dans sa politique de l'eau, le Conseil Régional a fixé des éco-conditions pour l'éligibilité à ses aides dans le domaine de l'assainissement. Ces éco-conditions fixent un cadre commun à atteindre en matière de préservation de la ressource en eau, des milieux naturels et de la biodiversité et demandent :

- L'engagement de la collectivité dans une démarche d'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, etc...)
- La mise en conformité des raccordements à l'assainissement du patrimoine privé et public de la collectivité
- La signature de la charte régionale de la biodiversité.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer la charte.

#### 18. DESIGNATION D'UNE ALLEE PRIVEE DU PROGRAMME DE LA POINTE DES CERISIERS

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la dénomination de la future voie privée se trouvant à l'intérieur du programme de constructions de la SCI Ballainvilliers Château Domaines (NEXITY) qui portera le nom de l'Allée des Cerisiers.

#### 19. CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de créer 4 postes en vue de la modification de la durée hebdomadaire.

#### 20. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur le rapport de Mme PUECH, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de modifier le tableau des effectifs pour permettre la création de 4 postes.

#### 21. PRIMES SPECIALES D'INSTALLATION

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte de servir une prime d'installation aux 4 membres du personnel communal réunissant les conditions pour sa perception.

#### 22. MODIFICATION DE LA COMMISSION FAMILLE CULTURE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte de rajouter Domitille COUSTILLET en tant que membre de la commission Famille Culture.

#### 23. MODIFICATION DE LA COMMISSION VIE ECONOMIQUE ET COMMUNICATION

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte de rajouter Maryline GYSEN en tant que membre de la commission Vie économique et communication.

#### 24. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

#### 25. PLAN DE FORMATION DES ELUS

Suite à l'exposé de Brigitte PUECH, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, fixe les orientations de la formation des élus ainsi :

Les fondamentaux de l'action publiques locale

Les formations en liens avec les délégations et/ou l'appartenance aux commissions

Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits...).

#### 26. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE

Suite à l'exposé de Liliane LEJEUNE, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le règlement intérieur du conservatoire.

#### 27. TARIFS 2014-2015 DU CONSERVATOIRE

Le Conseil Municipal, **à la majorité, 22 voix pour, 3 abstentions (Mme Vangeon, Mrs Huet, Boulland)**, approuve une augmentation de 2 % (arrondis) des tarifs du conservatoire de musique et de danse pour l'année 2014/2015.

#### 28. REGLEMENT ALSH ET ACCUEILS PRE ET POST SCOLAIRES

Suite à l'exposé de Liliane LEJEUNE, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le nouveau règlement ALSH et accueils pré et post scolaires.

### 29. REGLEMENT INTERIEUR DES ATELIERS SCOLAIRES

Suite à l'exposé de Liliane LEJEUNE, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le nouveau règlement intérieur des ateliers scolaires.

### 30. REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Suite à l'exposé de Mme LEJEUNE, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve les modifications du règlement intérieur de la cantine.

### 31. TARIFS DU SEJOUR JEUNESSE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve les tarifs pour le séjour jeunesse de l'été 2014.

### 32. TARIFS DU STAGE MULTISPORTS

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve les tarifs d'inscription pour le stage multisports 2014.

### 33. CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Sur le rapport de Brigitte PUECH, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, propose 14 personnes en tant que commissaires titulaires et 12 personnes en tant que commissaires suppléants en sachant que la Direction des Services Fiscaux de l'Essonne retiendra 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

### 34. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Le Conseil municipal procède au tirage au sort des **9** électeurs appelés à figurer sur la liste des membres de la liste préparatoire des jurés d'assises.

L'ordre du jour s'est terminé à 23h00.

Le secrétaire de séance,

